

## PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Le 31 décembre 2016 repas de la Saint Sylvestre salle Georges Cabaret
- Le 07 janvier 2017 les vœux du maire à 18h30 salle Georges Cabaret
- Le 11 février 2017 « soirée cabaret » salle Georges Cabaret
- Le 18 mars 2017 « nettoyons la nature » rendez-vous place de la mairie à partir de 8h45
- Les 18 et 19 mars 2017 expo de peinture « association loisirs et culture de Béthune » salle Georges Cabaret
- Le 1er mai 2017 remise des médailles du travail
- Le 13 mai 2017 Gala de l'harmonie salle Georges Cabaret
- Le 27 mai 2017 fête des voisins
- Le 28 mai 2017 cérémonie fête des mères
- Le 3 juin 2017 marché aux puces de l'harmonie, rue Warembourg
- Les 3 et 4 juin 2017 gala de danse de Liv'Dance salle G. Cabaret
- Le 24 juin 2017 kermesse de l'école et fête de la musique

Ce document est une publication de la mairie d'Essars.

Responsable de la publication : Gérard MALBRANQUE

Rédaction : Chloé BAILLY

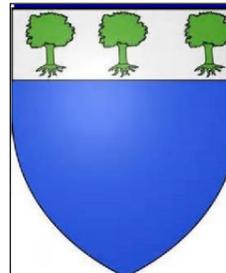
Crédit photos : mairie d'Essars

Tel : 0321572264

Impression : Mairie



Rejoignez-nous sur Essars Officiel



ESSARS

## BULLETIN MUNICIPAL

2016, N° 7

Décembre 2016

Dans ce numéro :

L'édito du Maire	2
Retour sur Essars en fête	
Le repas des aînés en photos	3-4
Le 11 Novembre	5
Le couscous de la chorale	6
Le repas du club de l'amitié	7
La Sainte -Cécile	8
Nouvelle association à Essars	9
Permanences	
Informations Diverses	10-11 12-13
Etat-Civil	14-15



## JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE

Mesdames, Messieurs

La Municipalité vous présente ses vœux les plus chaleureux, de bonne et heureuse année 2017 pour vous-mêmes et ceux qui vous sont proches.

Le mois de janvier est le mois consacré aux traditionnelles cérémonies de vœux à la population.

Nous avons le plaisir de vous convier à nous retrouver dans la salle Georges Cabaret le samedi 7 janvier 2017 à 18h30 pour partager un vin d'honneur qui clôturera ce moment d'échange, de partage et de rencontre avec les nouveaux arrivants.

### RETOUR SUR ESSARS EN FETE

Essars en fête c'est quatre jours de fête début septembre. Cette année encore de nombreux essarois se sont impliqués pour la réussite de cette grande fête intergénérationnelle. Voici en images quelques souvenirs.



## ILS NOUS ONT QUITTES

- PAP Denis le 13 janvier 2016
- DEBUYSERE Bernard le 1er mars 2016
- SALINGUE Francis le 5 mars 2016
- KUTA Sophie veuve LOHEZ le 23 mars 2016
- BOUTILLERS Marceau le 7 juin 2016
- LECOCQ Odette veuve HARLET le 22 juin 2016
- DUVEREL Francis le 17 juillet 2016
- HARLET Albert le 7 août 2016
- HERMANT Isabelle le 19 août 2016
- DUCHATEAU Jean-Marie le 22 août 2016
- BROUXAU André le 23 août 2016
- DECADT Gilbert le 27 août 2016
- SALINGUE Jean-Marie le 1er septembre 2016
- DELPOUVE Joseph le 14 septembre 2016
- FOULON Chantal le 6 octobre 2016
- LEMAITRE Bernadette épouse DEGROOTE le 28 octobre 2016
- VANTOUROUX Ginette veuve CLOEZ le 29 octobre 2016
- VERPRAËT André le 18 novembre 2016
- LEFAIT Jean-Marc le 4 décembre 2016



## BIENVENUE

- LECLERCQ Loane, Cathy née le 15 janvier 2016
- LEDOUX NOCERA Esteban, Pascal, Alain né le 21 janvier 2016
- GROSSEL Robin, Yoan né le 23 janvier 2016
- KALITKA Siann, David né le 5 février 2016
- LEFEBVRE Mathéo, Bernard, Alain né le 13 mars 2016
- MORELLE Hélène née le 18 mars 2016
- LEMPIRE Marie, Anne, Louise née le 2 avril 2016
- BOSTOEN Maxence, Titouan, Alex né le 13 avril 2016
- DELAIRE Margot née le 11 mai 2016
- MASSELOT Noah, Raphaël, Alain, Joël né le 16 mai 2016
- VANDENABEELE Agathe, Julie, Jessica née le 7 juillet 2016
- VANACKERE Wyatt, Hafid, Caryl né le 13 juillet 2016
- SOUDAN Anthime, Jean, Didier né le 9 août 2016
- BAUELLE Hugo, Louis, Philippe né le 13 août 2016
- MEURIN Louise, Lucie, Martine, Cécile née le 17 août 2016
- SALOME Théo, Frédéric, Guy né le 3 septembre 2016
- PARANTHOËN Thelma née le 8 septembre 2016
- BOULANGER Mathis né le 16 septembre 2016
- TEXIER Ilan, Alberto, né le 5 octobre 2016
- LESAGE Pawel, Didier, Yvon, Arsène né le 25 octobre 2016
- BAROIS Oscar, Marcel né le 19 novembre 2016



## ILS SE SONT DIT OUI

- DUMONT Etienne et FLAMENT Claude le 2 janvier 2016
- ELAZOUZI Larbi et EL YAZIOUI Naïma le 21 mars 2016
- PETEL Allain et EL BRAZZI Séverine le 26 mars 2016
- LEFEBVRE Bernard et DEBARGE Céline le 11 juin 2016
- DASSONVILLE Simon et DUPREAUX Sophie le 16 juillet 2016
- CLAYE Michel et BARLET Michèle le 6 août 2016
- DUBEAUREPAIRE Benoît et AUDEGOND Stéphanie le 17 septembre 2016



## LE REPAS DES AINES EN PHOTOS



Les doyens Madame CLOEZ Ginette et Monsieur DISSAUX Auguste ont été mis à l'honneur le dimanche 16 octobre 2016.

En effet, la salle Cabaret décorée par le CCAS recevait les aînés de notre commune.

Chaque année de nouveaux participants viennent augmenter le nombre de convives.

Nous témoignons à la famille de Madame CLOEZ nos plus sincères condoléances. En effet notre doyenne nous a quittés quelques jours après ce rassemblement.

C'est désormais Madame MARTIAUX Christiane qui est notre nouvelle doyenne et Monsieur DISSAUX Auguste qui est notre doyen.





#### Collecte des déchets verts :

Durant les mois d'hiver (de décembre à mars), vous avez la possibilité de valoriser vos déchets végétaux de deux façons :

- Soit en vous rendant à la déchetterie, rue du Rabat à BETHUNE, du mardi au samedi de 9h20 à 18h et le dimanche de 9h20 à 12 h (fermeture le lundi),
- Soit en appelant le numéro azur du service collecte de Ruitz au 0810 754 022 (prix d'un appel local) pour prendre rendez-vous afin qu'une collecte sur place puisse intervenir. Ainsi une benne tasseuse se déplacera chez vous si les conditions suivantes sont respectées :
  - Le volume doit être supérieur à 1 m<sup>3</sup>
  - Les déchets verts doivent être conditionnés en sacs ouverts et/ou stockés dans un bac
  - Les branches de 1,50 mètre maximum doivent être fagotées
  - Les déchets végétaux doivent être présentés en bordure de voies desservies par la collecte.

#### REGLES D'UTILISATION DES DRONES

Voici les règles d'un bon usage d'un drone de loisir :

1. Je ne survole pas les personnes
2. Je respecte les hauteurs maximales de vol
3. Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit
4. Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération
5. Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes
6. Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés
7. Je respecte la vie privée des autres
8. Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale
9. Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité
10. En cas de doute, je me renseigne



Il est interdit de faire voler un drone « au-dessus de l'espace public en agglomération », c'est -à -dire à peu près partout en dehors de son jardin, et sauf dans les zones d'aéromodélisme définies par le préfet.

Le drone doit voler à une hauteur inférieure à 150 mètres au-dessus du sol.

Il est aussi interdit de piloter un drone depuis une voiture, un vélo ou tout autre véhicule en mouvement.

Lors du ramassage des ordures ménagères on entend très souvent le bruit de bouteilles se déversant dans la benne, alors que le service collecte d'ARTOIS COMM, interdit leur présence, ainsi que le fer, le bois, les appareils électriques. Il faut rappeler que la commune a demandé l'installation de containers à verres dans tous les quartiers.

### 8 CONTENEURS A VERRE SONT A VOTRE DISPOSITION

- 1 Ancienne route d'Armentières/au bout de l'impasse
- 1 rue Sèche/au cimetière
- 1 rue Albert Warembourg/à l'angle de la rue du 11 novembre
- 1 rue des Genêts/à l'entrée de la résidence
- 2 rue du 8 mai/parking terrain de foot
- 1 rue du Long Cornet/rue de Sévelingue
- 1 rue du silo/au bout de l'impasse

Il faut savoir que des contrôles sont effectués et qu'ARTOIS COMM a connaissance des récalcitrants. Comme toujours il faut se fâcher pour que chacun respecte l'environnement.

Dans le conteneur à « verre » :  
bouteilles, bocaux, pots



#### LES INTERDITS :

la faïence, la vaisselle, la porcelaine, les pots de fleurs

Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés aux abords des colonnes à verre. Les services d'Artois-Comm. rappellent que ces dépôts sont strictement interdits et passibles d'amendes selon les articles R 633-6, R 635-8 et R 644-2 du code pénal.

Même remarque pour le service assainissement, les agents ARTOIS COMM doivent passer chaque semaine dans deux raquettes de la rue des Bouleaux (il doit y avoir d'autres cas) car les puisards sont régulièrement obstrués à cause de lingettes, du papier sopalin, etc... A force de toujours faire des rappels, ARTOIS COMM va devoir sévir et il est à parier qu'ils finiront par faire payer les interventions.

Encore une fois les bons risquent de payer pour les mauvais ! ...

## LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

C'est sous un beau soleil que le 11 novembre a été commémoré avec l'Harmonie de Locon et d'Essars.

La municipalité tient à remercier les enfants de l'école Pierre Bachelet d'Essars ainsi que leurs parents et enseignantes.

Grâce à la présence de chacun, le maintien de la transmission du devoir de mémoire continu.



## LE COUSCOUS DE LA CHORALE



Le 13 novembre a eu lieu le couscous de la chorale apprécié de tous. Après le mot d'accueil de la Présidente, les participants ont très vite pris place sur la piste de danse. Chacun a pu passer une excellente après-midi.



JEUNESSE MISSION LOCALE

Au service de l'insertion des jeunes

Vous êtes jeune, entre 16 et 25 ans, et vous rencontrez des difficultés à vous insérer dans la vie sociale et professionnelle....

Vous avez un enfant sorti du système scolaire parce qu'il n'a pas souhaité poursuivre ses études ou parce qu'il a du mal à faire un choix professionnel...

Vous connaissez dans votre entourage un jeune qui aurait besoin d'être conseillé sur l'emploi, les formations, le logement, la santé ou tout autre aspect de la vie quotidienne...

N'hésitez pas à vous rendre sur les permanences de la Mission Locale de l'Artois.

Cette association dont le siège se situe à Béthune, a mis à la disposition des jeunes un service de proximité. Ainsi sa zone d'intervention s'étend sur 10 secteurs ce qui représente 103 communes, et chacune d'elles est prise en charge par un ou plusieurs conseillers en insertion socioprofessionnelle.

La commune d'Essars ne fait pas exception, c'est pourquoi Madame Frédérique BOILLY, conseillère socio-professionnelle, y assure chaque mois une permanence. Vous pourrez donc la rencontrer en mairie ; chaque 4ème jeudi du mois de 14 heures à 16 heures.



Y penser c'est naturel...

Le faire, c'est essentiel !

- Mercredi 3 Mai 2017 de 15 h à 19 h place de la mairie.
- Jeudi 21 Septembre 2017 de 15 h à 19 h place de la mairie.



## INFORMATIONS DIVERSES

Bientôt 16 ans, pensez au recensement !

Depuis 1999, filles et garçons âgés de 16 ans sont concernés et doivent se faire recenser dans le mois de l'anniversaire de leurs 16 ans, à la mairie de leur domicile. Un certificat d'inscription est alors remis à l'intéressé(e). Il doit être gardé précieusement car il devra être présenté à l'occasion des examens ou du permis de conduire. Ne jamais remettre l'original.

### Calendrier des naissances :

- vous êtes né(e) en janvier, février, mars : limite du recensement en avril,
- Vous êtes né(e) en avril, mai, juin : limite du recensement en juillet,
- Vous êtes né(e) en juillet, août, septembre : limite du recensement en octobre,
- Vous êtes né(e) en octobre, novembre, décembre : limite du recensement en janvier.

### Pièces à fournir :

Le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## Pratique

LISTES ELECTORALES : INSCRIPTIONS JUSQU'AU  
31 DECEMBRE 2016



L'année 2017 sera une année riche en matière d'élections. En effet, l'année prochaine vous serez appelés à vous rendre dans les urnes à quatre reprises ; à savoir les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 pour les élections présidentielles ; les dimanches 11 et 18 juin 2017 pour les élections législatives.

Mais pour pouvoir glisser votre bulletin dans l'urne l'année prochaine, la condition sine qua non est d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. Et ce pour le 31 décembre dernier délai. Les personnes concernées par cette inscription sur les listes électorales sont les suivantes : les nouveaux arrivants sur la commune et les personnes ayant déménagé d'Essars à Essars sans avoir effectué leur changement d'adresse. En 2017, tous les Essarois recevront une nouvelle carte d'électeur.

**A SAVOIR : PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

A partir du 1er janvier 2017 la carte de 10 repas coûtera 30.00 €

## LE BEAUJOLAIS NOUVEAU



C'est avec un immense plaisir que la Présidente du club des aînés Louisette ZYGMONT a accueilli chaque participant pour partager le « Beaujolais Nouveau ».

Pour garder l'esprit guinguette, elle a eu recours à un chanteur qui a repris et fredonné des airs tels que : la java bleue, un clair de lune à Maubeuge, accompagné par l'assemblée enthousiaste.

L'après-midi s'est poursuivie dans une ambiance chaleureuse où chacun a pu soit jouer aux cartes, au scrabble, ou tout simplement partager un moment de convivialité.



# La Sainte Cécile de l'harmonie d'Essars et de Locon



L'Harmonie d'Essars et de Locon a fêté Sainte-Cécile. Après quelques répétitions le vendredi soir, les membres de l'Harmonie ont débuté la journée du dimanche 27 novembre 2016 par une célébration en l'église Saint Jacques d'Essars, au cours de laquelle plusieurs musiciens ont été mis à l'honneur :

- Médaille de bronze pour 5 ans de services rendus à Thierry SINGER et Bruno MERCIER
- Médaille d'argent pour 5 ans de présence à Mathilde, Françoise et Michel MARCINIEC
- Médaille d'or pour 10 ans de présence à Elise REQUIN

## NOUVELLE ASSOCIATION A ESSARS



L'équipe du club canin BIEN DANS TES PATTES, affilié à la centrale canine est heureuse de vous informer de son ouverture le samedi 21 janvier 2017 à 14h30 sur le terrain situé derrière la salle de sports André BINOT.

Les moniteurs diplômés encadrent les cours d'éducation canine familiale pour les chiens de toutes races ; une école des chiots pour commencer dès le plus jeune âge et des cours d'éthologie canine.

Le club dispose d'une section "chiens visiteurs" intervenant auprès des aînés en milieu hospitalier, ainsi qu'auprès des plus jeunes dans le cadre d'interventions de prévention des accidents par morsures.

Les sports canins proposés sont le "Disc dog" ( ou frisbee ) et le flyball. Dès le mois de janvier vous pourrez consulter notre site [biendanstespattes.com](http://biendanstespattes.com) sur lequel vous pourrez découvrir plus en détail nos activités dispensées le samedi de 14h30 à 17h00 et le dimanche de 09h45 à 11h30.

Pour plus de renseignements contacter  
Monsieur Clory GHIER, président au 06.67.86.09.01  
Monsieur Bruno DAVID secrétaire au 06.85.78.16.33 ( l'après-midi)

### Permanence du Député dans votre commune



#### Stéphane SAINT-ANDRE

Député de la 9ème circonscription du Pas-de-Calais

Effectuera une permanence, à la Mairie d'Essars

Vendredi 10 Février et Vendredi 31 Mars 2017

De 17h15 à 17h45

(vous présenter sur place ou nous contacter au 03-21-54-85-96)

Site internet : [ssaintandre-depute.fr](http://ssaintandre-depute.fr)

Besoin de rencontrer l'Assistante Sociale. Madame Georges n'assure pas de permanence en mairie mais vous pouvez appeler le [03.21.01.62.62](tel:03.21.01.62.62) afin de convenir d'un rendez-vous avec elle.